



## Pb de colocation quels sont mes droits??

Par **nymphea**, le **05/12/2008** à **20:27**

Bonjour,

Je suis en colocation : le bail aux 2 noms.

Mon colocataire veut mettre fin à la colocation mais il veut que se soit moi qui parte.  
Quels sont mes droits? Peut-il me forcer à quitter le logement?

Merci

Par **Marion2**, le **05/12/2008** à **21:17**

Bonsoir,

Le bail étant aux deux noms, votre colocataire ne peut absolument pas vous obliger à quitter le logement.

Cordialement

Par **nymphea**, le **05/12/2008** à **21:54**

Il menace de changer les serrures est ce que je dois aller déposer une main courante??

Par **nymphéa**, le **05/12/2008** à **21:55**

Il menace de changer les serrures est ce que je dois aller déposer une main courante??

Par **Marion2**, le **05/12/2008** à **22:24**

Une main courante ne sert pratiquement à rien, tout du moins pour l'instant.

La signature du bail par les colocataires assure à chacun des mêmes droits et les mêmes devoirs.

Vous êtes chez vous dans ce logement, au même titre que votre colocataire est chez lui.

Vous l'informez que s'il change les serrures, vous déposerez immédiatement une plainte à son encontre.

Je vous conseille de garder copie du bail avec vous. Si un jour vous rentrez et que les serrures sont changées, vous allez à la Gendarmerie, vous montrez votre bail et vous leur demandez d'intervenir.

Cordialement